



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

Réf. : CL/VD – 099/2013

À l'attention des médecins inspecteurs du travail
de la DIRECCTE et DIECCTE

Paris, le 17 juin 2013

Objet : Exposition des salariés du commerce à des produits dangereux contenus dans le textile et le cuir.

Docteur,

Nous portons à votre connaissance notre démarche auprès d'entreprises du commerce des secteurs de l'habillement, de la chaussure, de l'ameublement, des articles du sport, des grands magasins/magasins populaires et de la vente à distance, sans oublier leurs logistiques intégrées.

Nous avons la volonté de rendre publics les problèmes engendrés par l'importation de produits textiles et de cuirs qui contiennent de nombreux produits dangereux (des colorants azoïques, des chloroanilines, du benzidine, du betanaphtylamine, des sels métalliques, le diméthylformamide, des solvants du type toluène, xylène, etc.).

A ce jour, seuls les problèmes rencontrés par les travailleurs d'Asie et par les consommateurs, notamment en France, ont eu une large publicité médiatique.

Notre objectif est de responsabiliser les entreprises du commerce et que les salariés de ces secteurs aient un suivi médical adapté pour que soient vérifiées les conséquences sur leur santé de l'exposition permanente aux marchandises contenant des produits toxiques.

Certains reportages montraient entre autres, une salariée allemande qui souffrait de problèmes respiratoires importants. Elle travaillait pour H&M qui fait fabriquer ses produits textiles en Asie et les distribue, également, en France. Les mêmes sous-traitants asiatiques travaillent aussi pour d'autres grandes enseignes qui vendent du textile quel que soit leur secteur d'activité.

Aujourd'hui, les salariés ne sont pas informés de cette exposition et de ces dangers. Ni les documents uniques, ni les plans annuels d'activité, ni les rapports annuels d'activité, ni les fiches d'entreprise ne mettent en avant ces dangers.

Nous pensons que cette situation est due par le peu d'informations qui circule sur le sujet. Pourtant, des entreprises se sont déjà exprimées dans la presse en s'engageant sur plusieurs années et sur une partie de leurs fournisseurs à ne plus utiliser de produits dangereux.

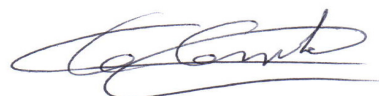
.../...

Il n'en reste pas moins que les salariés ont été exposés et le resteront le temps que la situation évolue.
Certaines entreprises freinent des quatre fers pour éviter les expertises CHSCT.

Vous trouverez, ci-joint, une documentation que nous avons envoyée à nos adhérents qui permet d'apporter un éclairage.

Nous vous remercions de votre aide dans cette démarche.

Veillez recevoir, Docteur, nos salutations respectueuses.



Christophe LE COMTE
Secrétaire fédéral
adjoint à la Section du Commerce

PJ :

- Lettre type envoyée aux entreprises
- Livré « Info Commerce – du poison dans le textile et le cuir »

Copie :

- Unions Départementales FO
- Militants FECFO du Commerce